



FICHE PRESSE

FONDS VERT : SOUTENIR LES PROJETS DES TERRITOIRES POUR ACCÉLÉRER LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Président de la République a fixé un cap clair pour accélérer et mettre en œuvre la territorialisation de la planification écologique, réaffirmant ainsi la confiance du Gouvernement envers les élus locaux. Dans cette perspective, M. Christophe BECHU a souhaité donner les moyens nécessaires aux maires, en vue de bâtir une écologie ancrée dans le quotidien des Français. Le Gouvernement a annoncé la pérennisation du Fonds vert, qui sera doté de 2,5 milliards d'euros par an entre 2024 et 2027. Ce fonds est un succès et se traduit par des initiatives telles que la rénovation des écoles, la renaturation des villes et villages, la promotion du tri sélectif et la restauration de la biodiversité... Les élus locaux connaissent parfaitement les défis environnementaux auxquels ils sont confrontés, et c'est en les associant que nous pourrons agir pleinement et partout.

Lors de sa participation au Salon des maires et des Collectivités locales, Christophe BECHU a rencontré les maires et les acteurs des territoires pour faire un bilan du Fonds Vert. Le ministre a appelé à une mobilisation de tous les élus lors des COP régionales qui ont débutées la semaine dernière.

1. LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS VERT EN 2023, UN IMPACT RÉEL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis janvier 2023, près de 17 000 demandes de subvention fonds vert ont été déposées par 8 000 communes en métropole et en outre-mer, pour des projets représentant des dépenses de 20 Md€.

Avec près de 8 000 dossiers acceptés, le fonds vert a déjà apporté un soutien financier à près de 6 000 maires en métropole et en outre-mer, pour des projets représentant des dépenses de 6 Md€ et un engagement du fonds vert de 1,5 Md€, **soit un effet levier de 25% au niveau global.**

• Le Fonds vert s'articule autour de trois axes :

• Axe 1 : améliorer la performance environnementale

Permettre à nos territoires de diminuer leurs consommations d'énergie, leurs dépenses et leur dépendance à l'énergie fossile en augmentant leur résilience. Plusieurs résultats importants en 2023 :

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : un gain énergétique moyen de 50% pour les projets financés par le fonds vert
- **Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public** : la rénovation de 24% des lampadaires dans les parcs concernés (vieux de plus de 30 ans), des économies d'énergie et une réduction importante de la pollution lumineuse
- **Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets** : la réduction de la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles permettant à **3,8 millions de résidents supplémentaires d'être couverts par une solution de tri**

• Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique

Diminuer la vulnérabilité des territoires pour mieux protéger leurs habitants et leurs équipements :

- Prévention des risques naturels (inondations et des risques d'incendies de forêt et de renforcement de la protection des bâtiments contre les vents cycloniques
- Accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte

- **Renaturation des villes et des villages** : en 2023, la renaturation d'une surface de plus de 200 hectares concernant près de 2 millions d'habitants a été financée par le fonds vert

- **Axe 3 : améliorer la qualité du cadre de vie**

Par ces trois mesures phares, le fonds vert fait de l'amélioration du cadre de vie un pilier de la transition écologique en 2023 :

- **Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2023** (mesure transférée en 2024 sur le nouveau « Fonds Biodiversité ») : de nouveaux projets de protection forte avec 75 opérations coup de poing de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- **Recyclage foncier** : préservation d'une surface de près de 1 100 hectares grâce au recyclage foncier ; construction de plus de 21 000 logements ;
- **Accompagnement du déploiement de zones à faibles émissions** : financement de projets dans 2/3 des ZFE (aménagement de voirie et de stationnement, de parcs relais ou pôles intermodaux, signalisation ZFE...)
- **Développement du covoiturage** : 98 aires de covoiturage, 39 campagnes d'incitations financières, 12 campagnes de communication, 29 lignes de covoiturage ;

2. LE FONDS VERT EN 2024 : POURSUITE DU SOUTIEN FINANCIER POUR LES PROJETS A FORT IMPACT ENVIRONNEMENTAL PORTES PAR LES COLLECTIVITES ET LEURS PARTENAIRES POUR REPENDRE AUX ENJEUX DE CHAQUE TERRITOIRE

La poursuite du Fonds vert en 2024 permettra d'**élargir certains axes** :

- **Axe 1 : améliorer la performance environnementale des bâtiments scolaires**

En matière de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux la priorité sera donnée à la rénovation des écoles avec une enveloppe dédiée de 500 M€ et un **élargissement** au financement du confort d'été.

- **Axe 2 : améliorer la qualité du cadre de vie**

Deux **nouvelles mesures seront mises en place dès 2024** :

Territoires d'industrie en transition écologique : une enveloppe de 100 M€ dédiée à l'accompagnement des projets industriels avec une double ambition environnementale :

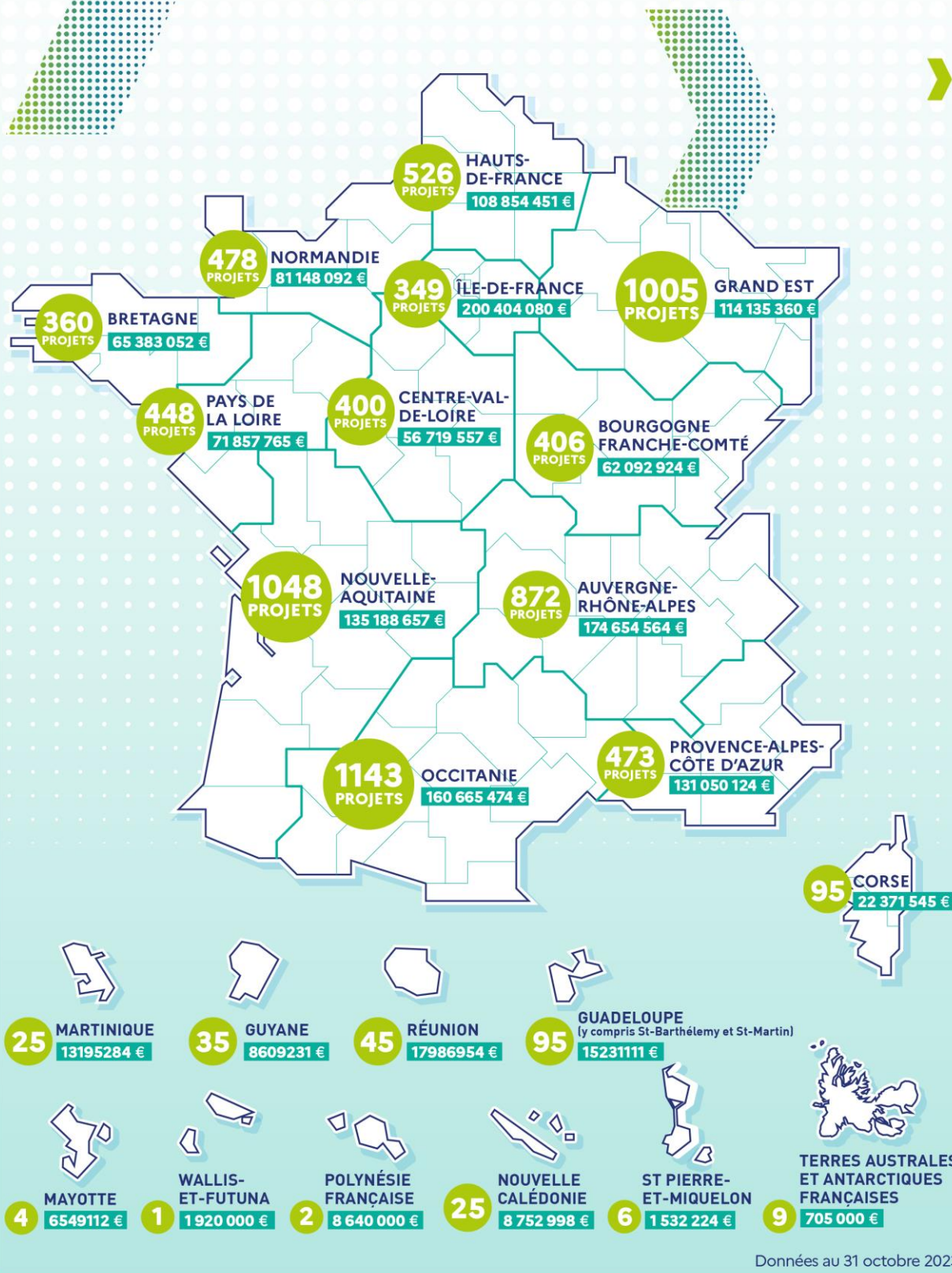
- Une contribution au développement de systèmes productifs durables
- Une exemplarité d'un point de vue environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, cohérence avec l'objectif de préservation de la biodiversité, contribution aux démarches d'économie circulaire, faible consommation en matières, préservation des ressources et de l'eau, etc.)

Accompagnement des autorités organisatrices de mobilité en zone rurale : une enveloppe de 30 M€ dédiée aux mobilités en zone rurale. Le fonds vert relatif aux mobilités rurales doit permettre :

- À chaque territoire rural de disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici 3 ans
- De soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de services de mobilité adapté aux besoins de la population de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle
- D'accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires pour leurs déplacements

FONDS VERT

La carte des projets et des montants validés par région



Données au 31 octobre 2023